

HABITANTS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Vous souhaitez souscrire un **abonnement 4-25ans**,  
le reconduire ou simplement renouveler votre profil ?

Suivez les différentes étapes du formulaire,  
ou connectez-vous sur **transpole.fr**.

## 1 MES COORDONNÉES

Merci de remplir en majuscules.

Civilité  Madame  Monsieur Date de naissance

Nom

Prénom

Numéro de carte Pass Pass

Appartement  Etage  Entrée  Immeuble / Batiment

Résidence

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune

Je ne souhaite pas recevoir par courrier d'informations ni de propositions commerciales de la part de Transpole.

Email  @

J'accepte de recevoir par email des informations et des propositions commerciales de la part de Transpole.

Tél portable (pour le suivi de mon dossier)  Tél fixe (pour le suivi de mon dossier)

J'accepte de recevoir des informations et propositions commerciales de la part de Transpole par SMS/MMS.

Je ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone pour recevoir les informations et propositions commerciales de Transpole.

**CONDITIONS ET MODALITÉS**  
Voir en dernière page

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.

J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement des données.

Si vous n'avez pas  
de carte Pass Pass,  
collez ici une photo  
sur toute la surface.

Ne pas agraffer  
Ne pas scotcher

Votre photo sera conservée sous forme  
numérique pendant 3 ans afin de permettre  
la fabrication d'une nouvelle carte (perte,  
vol...). Si vous y êtes opposé(e), veuillez  
cocher la case ci-contre :

## 2 CHOIX DE LA FORMULE

JE CHOISIS MA FORMULE



**TARIFICATION  
SOCIALE**  
Voir page suivante >

Je choisis l'abonnement permanent à 24,70€/mois<sup>(1)</sup>  
**par prélèvement**

Je choisis l'abonnement 10 mois à 24,70€/mois<sup>(1)</sup>  
valable du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin **par prélèvement**

Je choisis l'abonnement 10 mois à 247€<sup>(1)</sup> **au comptant**  
valable du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin

J'achèterai des abonnements mensuels à 29€/mois<sup>(1)</sup> ou des trajets  
par 10 (11,80€<sup>(1)</sup>) dans les points de vente Transpole

## 3 MES PIÈCES JUSTIFICATIVES

<sup>(1)</sup> Tarifs au 1<sup>er</sup> août 2018

- Ce formulaire dûment complété.
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité recto verso, passeport, copie du livret de famille de la page vous concernant, carte de résident...).
- Un justificatif de domicile dans la **Métropole Européenne de Lille**. Ce justificatif doit être à votre nom et **dater de moins de 3 mois**.
- Un **RIB et le mandat de prélèvement** dûment rempli si vous réglez par prélèvement automatique.

EN +



**Si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle :**

- Une photo d'identité récente : format 3,5 cm x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- 4€ pour les frais d'établissement de la carte (celle-ci est offerte en cas de souscription d'un abonnement 10 mois, annuel ou permanent).

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION SOCIALE  
SI LE QUOTIENT FAMILIAL CAF DU FOYER AUQUEL VOUS ÊTES RATTACHÉ  
EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 716€**

SÉLECTIONNEZ VOTRE ABONNEMENT ET LE MODE DE PAIEMENT	&	RETROUVEZ ICI LES TARIFS <sup>(1)</sup> CORRESPONDANTS AUX TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF		
		QF3 De 538€ à 716€	QF2 De 375€ à 537€	QF1 Jusqu'à 374€
<input type="checkbox"/> ABONNEMENT ANNUEL (12 MOIS) <input type="checkbox"/> Prélèvement <input type="checkbox"/> Comptant (en 1 fois)		<b>12,35</b> € <sup>(2)</sup> ou 148,20€ en 1 fois	<b>7,50</b> € <sup>(2)</sup> ou 90€ en 1 fois	<b>3,10</b> € <sup>(2)</sup> ou 37,20€ en 1 fois
<input type="checkbox"/> ABONNEMENT 10 MOIS (septembre à juin) <input type="checkbox"/> Prélèvement <input type="checkbox"/> Comptant (en 1 fois)		<b>12,35</b> € <sup>(2)</sup> ou 123,50€ en 1 fois	<b>7,50</b> € <sup>(2)</sup> ou 75€ en 1 fois	<b>3,10</b> € <sup>(2)</sup> ou 31€ en 1 fois
<input type="checkbox"/> ABONNEMENT MENSUEL En vente dans l'ensemble des points de vente Transpole		<b>14,50</b> € <sup>(2)</sup>	<b>8,80</b> € <sup>(2)</sup>	<b>3,60</b> € <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Tarifs au 1<sup>er</sup> août 2018      <sup>(2)</sup> Prix par mois

Pour vous abonner, vous devez fournir les pièces justificatives précisées en page 1 et les pièces justificatives mentionnées ci-dessous, en fonction de votre situation.

- > Si votre Quotient Familial CAF est compris entre 220€ et 716€ :**
  - Une attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois (délivrée en vous connectant sur [caf.fr](http://caf.fr))
  - En + si vous ne figurez pas sur la liste des enfants à charge**
    - La photocopie du livret de famille établissant la filiation (pages des parents et page vous concernant).
- > Si votre Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 219€ et que vous n'êtes pas autonome fiscalement.**
  - L'attestation de paiement CAF de moins de 3 mois du foyer fiscal dont vous dépendez.
  - La photocopie du livret de famille établissant la filiation (pages des parents et page vous concernant).
- > Si votre Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 219€ et que vous êtes autonome fiscalement.**
  - Votre avis d'imposition (dernière année fiscale connue).
  - Votre attestation de paiement CAF de moins de 3 mois.
- > Vous n'êtes pas allocataire CAF :**
  - Téléchargez le formulaire de reconstitution du Quotient Familial CAF sur [transpole.fr](http://transpole.fr) rubrique "Tarification Sociale".
  - En + si vous ne figurez pas sur la liste des enfants à charge :**
    - La photocopie du livret de famille établissant la filiation (pages des parents et page vous concernant).

**ATTENTION :** Ces documents vous seront aussi demandés avant toute souscription à un abonnement longue durée (10 mois, annuel).

Une fausse déclaration ou falsification de documents de la part de l'utilisateur entraînera une annulation des droits à la tarification sociale pour une durée de 2 ans.

## 4 COMMENT PAYER MON ABONNEMENT ?

- **Par chèque ou prélèvement :** en Agence Transpole ou par courrier
- **En espèces ou par Carte Bancaire :** en Agence Transpole

Si votre profil 4-25 ans est valable au delà du 30 juin 2019, vous pouvez aussi régler par carte bancaire l'abonnement 10 mois à 247 € dans les distributeurs automatiques et les points Pass Pass..

**Pour régler par prélèvement, remplissez le mandat SEPA ci-contre et l'encadré ci-dessous :**

Coordonnées du payeur :

Madame     Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :

Signature obligatoire du payeur (si différent de l'abonné) :





**5**

## COMMENT TRANSMETTRE MON DOSSIER ?



### Par courrier

Transpole 4-25 ans - BP 51009  
59701 Marcq-en-Barœul cedex



### En Agence Transpole

Retrouvez la liste de nos agences  
sur [transpole.fr](http://transpole.fr)

## EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1 QU'EST-CE QUE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE 4-25 ANS ?

C'est un abonnement de 10 mois, annuel ou permanent permettant de voyager librement sur les lignes de transport en commun de la Métropole Européenne de Lille (MEL), et en TER à l'intérieur du périmètre de la MEL.

### 2 QUI PEUT S'ABONNER ?

- Les personnes, résidant au sein de la MEL de moins de 26 ans au 01/09/18 pour l'abonnement 10 mois,
- Les personnes résidant au sein de la MEL, dont le Quotient Familial CAF est inférieur à 716€, et âgées de moins de 26 ans le jour du début de sa validité pour l'abonnement annuel,
- Les personnes, résidant au sein de la MEL, de moins de 25 ans lors de l'adhésion à l'abonnement permanent.

### 3 COMMENT FONCTIONNE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE 4-25 ANS ?

Il est composé d'une carte Pass Pass personnelle avec photo sur laquelle sera chargé soit :

- l'abonnement 4-25 ans 10 mois, valable de septembre à fin juin,
- l'abonnement 4-25 ans annuel, valable 12 mois, et commençant le premier jour du mois,
- l'abonnement 4-25 ans permanent, valable jusqu'à la fin du mois du 26<sup>ème</sup> anniversaire.

### 4 QUAND PEUT-ON S'ABONNER ?

- à partir du 18 juin 2018 et au plus tard le 30 septembre 2018 pour l'abonnement 10 mois,
- avant le 15 du mois précédant le 1<sup>er</sup> mois d'utilisation pour l'abonnement annuel et pour l'abonnement permanent

### 5 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE PERSONNELLE ?

Envoyez-nous un justificatif de domicile à vos nom, prénom, et nouvelle adresse et le numéro de votre carte Pass Pass personnelle par courrier à **TRANSPOLE 4-25 ans - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex** ou par e-mail à l'adresse [contact@transpole.fr](mailto:contact@transpole.fr).

### 6 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE ?

En cas de perte ou de vol de votre carte, veuillez vous présenter en Agence Transpole personnellement, muni d'une pièce d'identité et de 8€.

### 7 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE NUMÉRO DE COMPTE OU DE BANQUE ?

Afin de prendre en compte vos nouvelles coordonnées bancaires, nous vous demandons de remplir un nouveau formulaire d'inscription disponible sur internet, par courrier, en Agence Transpole ou en appelant au 03 20 40 40 40 (prix d'un appel local). Sur ce formulaire, cochez la case "changement de domiciliation bancaire" et envoyez-le, accompagné d'un RIB et du mandat de prélèvement signé, avant le 15 du mois précédant le prélèvement à **TRANSPOLE 4-25 ans BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex**.

### 8 COMMENT RÉSILIER SON ABONNEMENT ?

- Votre abonnement 10 mois ou annuel ne peut être résilié que lorsque vous ne pouvez plus utiliser votre titre et ce pour des motifs spécifiques consultables dans les conditions générales d'utilisation.
  - La suspension d'un abonnement permanent n'est possible qu'une seule fois et pour une durée de 2 mois maximum sur une période de 12 mois et à condition que Transpole soit prévenu, par écrit, avant le 15 du dernier mois d'utilisation, cachet de la poste faisant foi.
- La demande de suspension doit être adressée par écrit à Transpole - Service Abonnement Permanent - BP 51009 59701 Marcq-en-Barœul cedex.

### 9 EN CAS D'IMPAYÉ :

- En cas d'impayés ou d'interruption des prélèvements mensuels du fait du client, celui-ci s'engage à régler directement au service comptabilité Transpole, le montant du ou des mois dont il est redevable, par carte bancaire ou chèque bancaire, ce montant sera majoré de frais de gestion s'élevant à 8€.
- En cas de litige de paiement, et si le règlement n'est pas effectué dans les 15 jours suivant la relance, Transpole se réserve le droit de bloquer la carte personnelle et d'inscrire le porteur de la carte sur une liste d'opposition.

### 10 MÉDIATION :

La médiation est un service de recours. Il s'adresse aux clients qui ne sont pas satisfaits de la réponse reçue après une réclamation. Grâce à la médiation, les clients peuvent obtenir un second avis. Indépendant et impartial, le Médiateur Tourisme et Voyage (<http://www.mtv.travel>), est chargé de rapprocher les points de vue. L'avis est cependant consultatif et pourra être refusé par l'une ou l'autre des parties. Le médiateur peut être saisi à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS CEDEX 17. Le traitement des dossiers est confidentiel et la saisine du médiateur est gratuite.

Les conditions de vente et d'utilisation sont consultables sur [transpole.fr](http://transpole.fr) et en Agence Transpole.

## TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies par Transpole à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion des relations commerciales ainsi qu'à la gestion des impayés. Ces données sont destinées à Transpole qui est responsable de traitement. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité, disponible sur [transpole.fr](http://transpole.fr). Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement à des fins commerciales. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par e-mail à [dpo@transpole.fr](mailto:dpo@transpole.fr) ou par courrier à Transpole - BP 51009 59701 Marcq-en-Barœul cedex.

## VERSION "DÉCLARATIVE" DE LA CARTE PERSONNELLE

Pour les clients qui souhaitent une protection supplémentaire concernant leurs données personnelles, il existe une version "déclarative" de la carte personnelle. Elle supprime toutes les données personnelles du système. À noter qu'avec cette version, les services suivants ne sont pas compatibles : les prélèvements bancaires (4-25 permanent, 10 mois, annuel), les services V'ille, Itineo et le SAV Transpole en cas de perte ou de vol. Les chargements et rechargements sont possibles via tous les points de vente sauf internet. Cette version est disponible uniquement en Agence Transpole.